

Selon le ministre du Développement économique Carlo Calenda

L'Italie reconduira son contrat gazier avec l'Algérie



Carlo Calenda, ministre italien du Développement économique. ©D.R.

Le ministre italien du Développement économique, Carlo Calenda, annonce que l'Italie va renouveler avec l'Algérie ses contrats gaziers qui arrivent à échéance en 2019. Cette annonce, le ministre italien l'a faite au ministre algérien, Noureddine Boutarfa, dans un appel téléphonique jeudi.

Le ministre de l'Énergie, Noureddine Boutarfa, a confirmé l'information en indiquant, à Liberté, que lors de l'appel qu'il a reçu, le ministre italien, Carlo Calenda, a réaffirmé que l'Algérie demeure un partenaire sérieux et important pour son pays. Il a tenu, par ailleurs, à démentir les propos qui lui ont été attribués par les agences de presse italiennes, reprises par la presse nationale. Telles que rapportées, les déclarations du ministre italien avaient suggéré que l'Italie ne renouvellera pas son contrat d'importation de gaz à long terme (par gazoduc) avec l'Algérie.

Compte-tenu de la place de choix de l'Italie dans l'éventail de client de l'Algérie (premier acheteur du gaz), cette éventualité avait créé une polémique ouvrant la voie à de nombreuses spéculations sur la capacité de l'Algérie à se maintenir sur le marché gazier mondial. La mise au point du ministre italien est venue remettre les choses dans leur contexte.

C'est d'ailleurs ce qui a été fait mardi dernier par l'ambassadeur d'Italie en Algérie, Pasquale Ferrara qui, dans un entretien à Liberté, a précisé que, contrairement à ce qui a été rapporté par les agences, il ne s'agit pas de

déclarations mais plutôt d'une communication que le ministre a faite au Parlement sur la diversification des sources et des routes de l'énergie, et ce, en réponse à un parlementaire qui évoquait le gazoduc Transadriatique (TAP) et qui n'avait rien à voir avec l'Algérie. L'ambassadeur a ajouté que le ministre n'a pas parlé de l'Algérie sinon pour dire qu'il y a 45% du gaz qui vient de Russie et le reste d'Algérie et de Libye. Concernant les contrats qui arrivent à échéance, l'ambassadeur a insisté sur le fait que le ministre a dit qu'ils allaient être renégociés. Autres déclarations plaidant pour le renouvellement des contrats, celle de Claudio Descalzi, P-DG d'ENI. Selon des propos rapportés par l'agence de presse Nova, le P-DG de la compagnie d'énergie italienne a indiqué jeudi 13 avril, devant l'Assemblée générale des actionnaires à Rome, qu'il souhaitait poursuivre les contrats à l'export avec l'Algérie qui arrivent à échéance en 2019. "Nous devons travailler à l'extension du contrat", a indiqué Claudio Descalzi. Outre l'Italie, l'Algérie doit se préparer à des renégociations des contrats gaziers à long terme conclus avec plusieurs autres clients depuis une vingtaine d'années. En effet, la plupart des contrats gaziers à long terme arriveront à expiration en 2018 et 2019. Ces contrats se sont renforcés et multipliés dans le sillage des projets de gazoducs reliant l'Algérie à l'Europe et qui plaçaient l'Algérie en tant que fournisseur naturel et incontournable de l'Europe.

Malgré le changement de conjoncture, l'Algérie peut toujours prétendre à rester un partenaire fiable et privilégié de l'Europe au vu des infrastructures existantes et de sa proximité avec ses clients. L'Algérie est donc dans une position confortable en raison de ces gazoducs intercontinentaux qui la relient à l'Europe, à travers l'Italie et l'Espagne. Ces gazoducs peuvent être considérés comme une véritable garantie pour les clients européens de Sonatrach. Mais, malgré ses atouts, l'Algérie devra se conformer à de nouvelles règles de jeu imposées par la concurrence et les nouveaux tarifs du gaz. Certes, les contrats gaziers seront renouvelés avec l'Italie.

Mais seront-ils à long terme ? La question reste posée même si un début de réponse a été déjà donné en février dernier par le P-DG de la Sonatrach de l'époque, Amine Mazouzi, qui avait indiqué que l'Algérie allait reconsidérer ses contrats gaziers à long terme, ajoutant que Sonatrach voulait, désormais, privilégier des contrats de 10 à 15 ans, plutôt que les habituels contrats à long terme d'une durée de 25 ans.

Saïd Smati